



[Suivi du parc instrumental des AASQA](#)

Type de documents

Rapport d'activité

Référentiel technique national

Non

Année programme

2010

Auteurs

F. Mathé

Nom de l'organisme

Mines Douai

Catégorie

[Pilotage et suivi du dispositif](#)

Mots clés

Appareil de mesure ; Conformité (réglementaire / technique)

Thématique

[Pilotage du dispositif](#)

1. Présentation des travaux

La Directive européenne n°2008/50/CE de 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe a donné de nouvelles règles pour la surveillance de la qualité de l'air. Outre le fait d'ajouter les particules PM2.5 sur la liste des polluants à mesurer (à savoir SO2, NO/NOx/NO2, CO, O3, C6H6, les [PM10](#) et le plomb), avec une valeur limite et un objectif de qualité des données à respecter, elle a fixé un échéancier de mise à conformité du parc d'appareils impliqués dans ce cadre réglementaire européen selon un timing spécifique.

Cette conformité se réfère aux référentiels normatifs en vigueur depuis 2005, qui intègrent la notion d'approbation de type (donc d'homologation de matériel par l'Etat Membre). Le timing est le suivant : « Tous les nouveaux appareils achetés pour la mise en oeuvre de la présente directive doivent être conformes à la méthode de référence ou une méthode équivalente, au plus tard le 11 juin 2010. Tous les appareils utilisés aux fins des mesures fixes doivent être conformes à la méthode de référence ou à une méthode équivalente, au plus tard le 11 juin 2013. »

La France est actuellement un des Etats Membres les plus équipés (avec plus de 3000 instruments répartis sur plus de 800 stations de mesures). Une telle configuration rend nécessaire un suivi permanent du parc instrumental, du comportement effectif des appareils sur le terrain et de la qualité de fabrication des appareils. Cela implique une connaissance exhaustive du parc et un échange d'informations, notamment :

- entre les utilisateurs sur le plan technique
- avec les constructeurs pour le retour d'expérience sur leurs produits
- avec les pouvoirs publics (MEEDDM, [ADEME](#)) pour l'élaboration du budget pour la mise en conformité du parc d'appareils selon les exigences réglementaires

En réponse à ces besoins, le LCSQA - EMD suit l'état du parc d'appareils des [AASQA](#) au travers de son expertise dans le cadre de la base de données INVEST de suivi des équipements analytiques des [AASQA](#) (partie « inventaire national des équipements ») et joue depuis 2006 le rôle de point focal de centralisation des problèmes rencontrés sur les appareils au travers de l'animation de l'atelier sur la thématique « Appareils » qui est organisé chaque année lors des Journées Techniques des [AASQA](#) (en 2010 à Orléans, du 12 au 14 octobre). Le LCSQA-EMD sert également d'expert technique auprès des pouvoirs publics au travers de la connaissance du fonctionnement des équipements analytiques des [AASQA](#) et de la veille technologique, afin d'être une source d'informations dans le cadre de la gestion des demandes d'investissement de la part des [AASQA](#).

L'objectif du suivi des appareils est également de maintenir les échanges d'informations entre les utilisateurs et de pouvoir le cas échéant identifier les principaux défauts constatés sur une marque et un type d'appareillage. Un tel travail permet d'assurer la validité de la liste des appareils homologués

en France, au travers d'une mise à jour régulière et argumentée.

2. Principaux résultats obtenus

Le questionnaire pour l'atelier «Forum Analyseurs » des Journées Techniques des [AASQA](#) du 12 au 14/10/2010 ainsi que les échanges qui s'y sont tenus ont mis en évidence le besoin pour les utilisateurs de négocier les prix d'achat des appareils, sur la base de la liste d'appareils « homologués par les pouvoirs publics » pour leur stratégie de renouvellement de parc en vue de répondre à l'exigence réglementaire européenne (mise en conformité des appareils vis à vis des méthodes de référence à l'horizon 2013).

Compte tenu du contexte budgétaire de plus en plus contraint et du retour d'expérience (impliquant une hausse de l'exigence en terme de qualité de la part des usagers), les [AASQA](#) adoptent une démarche « pas à pas » vis à vis des constructeurs.

Si Environnement SA reste le seul constructeur français présent dans le parc d'appareils des [AASQA](#), il confirme (voire renforce) sa position au détriment des produits étrangers, que ce soit au niveau des analyseurs automatiques de particules avec sa jauge radiométrique ou des analyseurs de polluants gazeux inorganiques.

L'explication a plusieurs origines : outre la simplification de la gestion des sources radioactives (cf. travaux du LCSQA sur la mesure des particules en suspension par absorption de rayonnement bêta), les problèmes techniques observés sur les microbalances à variation de fréquence du constructeur américain Thermo (TEOM-FDMS et 1405 F) ont contribué à ce « retour en grâce » d'Environnement SA. De plus, le distributeur français ECOMESURE a dû faire face à des difficultés de gestion de ces soucis techniques (sous-estimation de la part de Thermo du temps de résolution technique, retard de livraison des pièces nécessaires aux interventions, personnel en nombre limité), en y incluant les fluctuations de prix dues aux variations du dollar.

S'agissant des polluants inorganiques gazeux, Environnement SA bénéficie de sa position de constructeur, contrairement aux marques américaines Thermo et API (qui ne sont que distribuées sur le territoire français) ou à la marque japonaise HORIBA (dont la branche « qualité de l'air ambiant » est assurée par le secteur « mesure à l'émission »). Combinée à l'aspect financier (concernant notamment le prix des pièces détachées), la compétence technique est alors un élément prépondérant : les distributeurs français de marques étrangères semblent avoir atteint leur « seuil critique » en matière de SAV et la marque japonaise est pénalisée par un manque de maîtrise technique du SAV (a priori provisoire).

Enfin, il est à noter qu'une démarche de négociation de tarif des appareils a été faite par les [AASQA](#) auprès des constructeurs. Outre un besoin d'homogénéité des prix, ce processus a permis d'obtenir des remises substantielles sur les appareils dont il faudra tenir compte dans le processus de demandes d'investissement.

Concernant le benzène, les dispositifs commerciaux (tel que le préleveur Sypac de la société TERA Environnement) ne suscitent pas un engouement de la part des [AASQA](#).

Une journée d'échanges entre les utilisateurs de préleveurs actifs pour le benzène et TERA Environnement a été organisée le 02/03/2010 (cf. travaux LCSQA sur la surveillance du benzène), montrant que si ce type d'instrument peut être utilisé dans le cadre de la surveillance du benzène en site fixe, il est indispensable de suivre les préconisations du guide national de recommandations techniques ainsi que les spécifications techniques du constructeur (notamment en ce qui concerne les opérations de maintenance). Il semble cependant que plusieurs [AASQA](#) s'orientent vers la conception

de leurs propres préleveurs (sur la base du cahier des charges technique élaboré par Airparif). Cela nécessitera une homogénéisation des pratiques (principalement sur le choix des composants) afin de garantir des caractéristiques de performance comparables entre les produits « faits maison » et de contribuer à une validation de conformité vis à vis de la méthode de référence, aboutissant à une

identification du produit en tant qu' « appareil homologué ».

Le processus français d'homologation des appareils se base actuellement sur une liste élaborée par le LCSQA. Cette liste est basée sur les exigences européennes fixées par la Directive unifiée (cf. annexe VI point E), sur l'expertise technique du LCSQA et sur le retour d'expériences des utilisateurs. Pour permettre une mise à jour régulière de la liste, il est donc primordial que la communication fonctionne, non seulement entre les différents partenaires du dispositif national de surveillance, mais aussi au niveau international avec les interlocuteurs techniques tels que les constructeurs et les représentants des autres Etats Membres. Ce fonctionnement en « réseau » rentre dans la mission de coordination technique que le LCSQA devra assurer à partir de 2011.

Documents

[Suivi du parc instrumental des AASQA](#)

Source URL: <http://www.lcsqa.org/rapport/2010/mines-douai/suivi-parc-instrumental-aasqa>